

## 05. L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) AU PROFIT DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES MARITIMES ENJEUX TECHNOLOGIQUES, ETHIQUES ET DE FORMATION

APAM Elsa PAFFONI

Le présent rapport examine l'évolution rapide de l'intelligence artificielle (IA) et son intégration croissante dans divers secteurs, dont celui du maritime. L'IA, en particulier avec des outils comme ChatGPT capables de générer du contenu, a atteint un niveau d'avancée technologique tel qu'il devient difficile de distinguer une interaction humaine d'une interaction artificielle. Les États doivent donc se positionner face à ces technologies en raison de leurs implications géopolitiques, économiques, et éthiques. Il est impératif de comprendre et d'encadrer l'utilisation de l'IA, de tirer parti de la masse des données dont dispose l'administration des affaires maritimes, afin d'améliorer l'efficacité de ses politiques publiques. Mais cette révolution ne sera possible que par la formation des agents publics pour une utilisation appropriée de l'IA. Les écoles de service public, comme l'ESPMer, auront un rôle clé à jouer dans cette démarche.

### RÉSUMÉ

L'intelligence artificielle (IA) présente une véritable opportunité, permettant l'exécution automatique de nombreuses tâches. Des outils comme l'IAG, accessibles sans compétences informatiques, se déploient progressivement et sont déjà largement adoptés par les acteurs économiques maritimes. L'administration des affaires maritimes pourrait en tirer un grand bénéfice dans ses missions administratives, techniques et opérationnelles, dans un but d'efficacité face au contexte de contraintes budgétaires de l'État.

Cependant, l'IA soulève des enjeux technologiques, environnementaux et de souveraineté, car elle est souvent portée par de grands acteurs privés étrangers. Pour garantir son autonomie et respecter les principes de robustesse, sécurité et durabilité, l'administration doit réfléchir à développer ses propres outils et pour cela, acquérir les compétences nécessaires. L'administration des affaires maritimes dispose d'un vaste corpus de données quantitatives (AIS, VMS, informations techniques des navires, données de voyage...) comme qualitatives (normes juridiques, documentation administrative), qui pourraient être valorisées par l'IA.

Pour cela, il faudra créer un écosystème numérique cohérent et être en capacité d'attirer des talents numériques formés à l'IA. Bien que prometteuse, l'IA présente des risques, notamment des biais et une potentielle perte de contrôle, qui pourrait nuire à l'action publique. Le recrutement, l'acculturation et la formation des agents publics à l'IA sont donc essentiels, mais il n'existe pas encore d'orientation générale adaptée aux besoins des agents. Les écoles du service public peuvent jouer un rôle clé, en intégrant l'IA dans leurs processus administratifs et pédagogiques. Ainsi, l'ESPMer devra repenser la conception de ses formations, en utilisant l'IA comme outil pédagogique et thématique de formation. Cette intégration nécessite une réflexion approfondie pour maximiser le potentiel de l'IA au bénéfice de l'administration.

## RECOMMANDATIONS

### ***Recommandations sur les usages potentiels de l'IA au profit des affaires maritimes***

1. Établir le contact avec la DINUM sur le sujet de l'outil Albert pour évaluer son application aux domaines administratifs des affaires maritimes, dont celui de la gestion des corpus juridiques (pêche, environnement, sécurité des navires...)

Pilote : référent IA de la DGAMPA

Calendrier : dès 2025

2. Établir un état des lieux de l'existant et des besoins en termes d'applicatifs pour toutes les politiques publiques liées notamment aux activités de contrôle et à l'analyse de risque (pêche, environnement, sécurité des navires...), le recours à l'IA étant intéressant pour brasser autant de données.

Pilote : référent IA de la DGAMPA appuyé d'un groupe de travail avec DML, DIRM, CROSS, CSN

Calendrier : 2025, après un processus d'acculturation des membres du groupe de travail

3.

Effectuer une veille des projets et outils d'IA développés par les acteurs économiques maritimes, dans un but d'acculturation, d'accompagnement et d'encadrement des usages.

**Pilote** : référent IA de la DGAMPA

**Calendrier** : dès que possible

4.

Suivre les projets d'IA poussés par l'Union européenne dans le secteur maritime au profit des administrations des États membres, afin d'accompagner leur développement et pouvoir être force de proposition au regard de nos spécificités et besoins nationaux.

**Pilote** : référent IA de la DGAMPA

**Calendrier** : dès que possible

### ***Recommandations sur le développement technologique et la gestion des données au profit de l'IA***

5.

Créer la fonction de référent IA sur les sujets maritimes à la DGAMPA/SDTNUM.

**Pilote** : DGAMPA

**Calendrier** : 2025

6.

Travailler en réseau avec le référent du CGDD, l'Ecolab du MTES et l'Etalab de la DINUM sur les besoins de l'administration des affaires maritimes.

**Pilote** : référent IA de la DGAMPA

**Calendrier** : 2025

7.

Travailler conjointement avec les autres administrations de l'AEM sur la collecte des données et leur valorisation par traitement à l'aide de l'IA.

**Pilote** : SDTNUM

**Calendrier** : à envisager dans la prochaine feuille de route numérique de la DGAMPA

**Recommandations sur le cadre juridique, les normes éthiques et le cadre d'emploi de l'IA**

8. Réfléchir à la notion de responsabilité des agents des affaires maritimes pouvant être amenés à utiliser des outils d'IA à l'avenir, afin de modifier le cadre juridique et proposer un cadre adéquat pour la protection des agents et l'indemnisation des usagers.  
Pilote : DRH / MVSRRH / Services  
Calendrier : 2027

9. Avoir une réflexion RH anticipée sur les conséquences des outils d'IA pour les métiers des affaires maritimes, à l'aide d'un groupe de travail associant DRH et services.  
Pilote : à définir  
Calendrier : en parallèle de la conception des projets d'IA

**Recommandations sur l'acculturation et la formation au sujet de l'IA**

10. Mettre en place une politique d'acculturation simple et dynamique par la communication (newsletter, formations MTES).  
Pilote : référent IA de la DGAMPA  
Calendrier : à court terme

11. Anticiper le besoin en termes d'accompagnement du changement pour les chefs de services et les agents sur la mise en place de l'IA.  
Pilote : MVSRRH avec l'appui des offres des écoles du service public  
Calendrier : à moyen terme  
Pilote : ESPMer /DGAMPA  
Calendrier : 2025

12. Introduire dans la formation initiale des administrateurs des affaires maritimes un module dédié au sujet du numérique au sein des affaires maritimes, complété d'un volet sur l'IA.  
Pilote : référent IA de l'ESPMer avec l'appui des experts numérique et IA  
Calendrier : 2025

## **Recommandations sur les usages pédagogiques de l'IA au sein de l'ESPMer**

**13.**

Désigner un référent IA à l'ESPMer avec pour mission d'effectuer une veille des outils d'IA et des usages pédagogiques et d'être l'interlocuteur au sein du RESP dans le cadre du GT IA.

**Pilote :** ESPMer

**Calendrier :** immédiat

**14.**

Former les référents pédagogiques au sujet de l'IA par le suivi des modules de formation portés par le MTES.

**Pilote :** référent IA de l'ESPMer

**Calendrier :** 2025

**15.**

Organiser des ateliers de restitution au profit des référents pédagogiques sur les outils existants, leur utilité pour la conception, l'animation et l'évaluation afin d'élaborer une culture pédagogique commune.

**Pilote :** référent IA de l'ESPMer et référents pédagogiques volontaires

**Calendrier :** dès que possible sous la forme d'un échange trimestriel

**16.**

Rédiger conjointement une charte d'usage de l'IA au profit des agents administratifs, des référents pédagogiques, des formateurs extérieurs et des élèves.

**Pilote :** référent IA de l'ESPMer et représentant des agents, des formateurs extérieurs et des élèves pour une validation par la direction de l'ESPMer

**Calendrier :** premier semestre 2025